

Rôle de la Commission d'examen

Composition de la Commission d'examen

Les membres de la Commission d'examen sont désignés par la Commission de stage. La composition est comme suit :

Président : Catherine DENDAUW (UNamur)

Membres : Romuald BILEM (UCL), Joël BRANSON (VUB), Boudewijn CALLENS (KU Leuven, campus Antwerpen), Ignace DE BEELDE (UGent), Yves DE CORDT (UCL), Ingrid DE POORTER (UGent), Ann GAEREMYNCK (KU Leuven), Ann JORISSEN (UA), Denis PHILIPPE (ICHEC/UCL), Danielle SOUGNÉ (HEC-ULg) et Patrick VAN IMPE (KU Leuven, campus Antwerpen).

Une compétence importante de la Commission d'examen consiste à approuver les questions des examens de stage théoriques. La Commission d'examen charge des personnes qui enseignent l'une ou plusieurs des disciplines dans une université ou haute école de type long de rédiger ces questions. Par ailleurs, elle établit la liste des ouvrages de référence utiles que les participants aux examens de stage théoriques peuvent consulter pour se préparer.

Enfin, elle délibère des résultats d'examen et en fait rapport à la Commission de stage. La Commission d'examen a délibéré des résultats des examens de stage théoriques des (candidats-)stagiaires ayant présenté l'ensemble de leurs examens. 166 (candidats-)stagiaires ont été délibérés (dont 47 francophones et 119 néerlandophones), ce qui entraîne un taux de réussite de 53% chez les francophones et de 74% chez les néerlandophones.

Dans le cadre de ses différents travaux, la Commission d'examen s'est réunie à deux reprises durant l'année écoulée. La réunion relative à la délibération a eu lieu exceptionnellement en janvier 2021, mais les résultats ci-dessus de cette délibération sont néanmoins repris dans le présent rapport annuel car ils se réfèrent à l'année civile 2020.

La Commission de stage tient à remercier tous les membres de la Commission d'examen pour leur engagement dans l'organisation des examens de stage théoriques.